



**CRASSIER**

**CONSEIL COMMUNAL**

**EXTRAIT**  
**du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier**

**SEANCE :** du lundi 1<sup>er</sup> novembre 2010  
**PRESDENCE :** Monsieur Pascal Contegat

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER**

- Après étude du préavis municipal No 45/2010 qui nous propose l' :

**Arrêté d'imposition 2011**

- Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Après lecture du rapport de la commission de gestion qui nous propose d'accepter le préavis municipal tel que présenté, soit de fixer le taux d'imposition :
  - De l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers à 62% de l'impôt cantonal de base
  - De l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales à 62 % de l'impôt cantonal de base
  - De l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise à 62 % de l'impôt cantonal de base
- Après discussions au sein du Conseil communal

**L'assemblée décide de procéder au vote du préavis. Celui-ci est accepté par**

**22 OUI - 0 NON - 6 ABSTENTIONS**

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2010

Le Président :  
Pascal Contegat



La Secrétaire :  
Yvette Freléchoux